



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2015_48

Alignement individuel **Rue des Champs – Parcelles AB 181-182**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** la demande présentée le 7 novembre 2015 par Olivier COLIN, géomètre-expert à Champagnole, pour le compte de M. Dominique CHAUVIN, par laquelle il sollicite l'indication de l'alignement rue des Champs, au droit des propriétés cadastrées AB 181 et 182 ;

ARRÊTE

- Article 1er :** L'alignement demandé est déterminé par la droite reliant les lettres H-I-J, conformément au trait rouge du plan annexé.
- Article 2 :** Les droits des tiers sont expressément réservés.
- Article 3 :** A défaut par M. Dominique CHAUVIN de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, il sera poursuivi pour contravention de voirie.

Mignovillard, le 16 novembre 2015

Le Maire,

Florent SERRETTE

